

Merci !



En déclarant le contenu partagé sous la licence Copibec, vous contribuez à la découvrabilité des œuvres et à l'essor de la culture.

COPIBE 

LICENCE UNIVERSITAIRE

Votre établissement détient une licence Copibec qui vous permet d'utiliser des extraits de millions d'œuvres écrites et publiées dans le monde.

Grâce à cette entente, vous pouvez :

- Joindre du contenu protégé à vos notes de cours imprimées ou numériques
- Partager ce contenu sur une plateforme d'apprentissage (Moodle, Teams) ou par courriel
- Distribuer des photocopies en classe

Afin que les sommes perçues soient redistribuées aux auteurs, autrices et maisons d'édition, votre contribution est essentielle ! Chaque utilisation déclarée à Copibec se traduit en un versement de redevances. Ce geste représente à la fois une reconnaissance pour leur contribution à votre enseignement et leur permet de bénéficier d'une visibilité précieuse et d'un coup de pouce fort appréciés.

Pour plus de détails sur les modalités de l'entente, les modes de déclaration et notre plateforme DONA, visitez l'espace enseignement de notre site internet :

